**Fiche santé sécurité**

Droits d'auteur.2025, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Groupe de document :** | 28-1029-9 | **Numéro de la version :** | 6.01 |
| **Date de parution :** | 2025/10/16 | **Remplace la version datée de :** | 2025/10/10 |

## SECTION 1 : Identification

### 1.1 Identifiant du produit

Matériau de réparation à usages multiples facile à poncer 3M(MC) NP 05887, 35887, 55887

**Numéros d'identification de produit**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| LB-K100-0909-2 | 41-0003-6760-1 | 41-0003-7957-2 | 41-0003-7997-8 | 41-3701-2132-3 |
| 60-4550-5209-6 | 60-4550-5482-9 | 60-4550-7033-8 | 60-9801-0922-1 | HB-0044-0427-1 |
| JS-4000-0082-9 | JS-4000-0091-0 | | | |

### 1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

**Utilisations recommandées**

Produits automobiles

### 1.3 Détails du fournisseur

**Compagnie:** Compagnie 3M Canada
**Division:** Division Des Automobiles
**Adresse :** 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1
**Téléphone :** (800) 364-3577
**Courriel :**

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

**Ce produit est un kit ou un produit multi-composants qui consiste en plusieurs composants , emballés indépendamment. Une fiches de données de sécurité (FDS) ou une fiche d'information article pour chacun des composants est incluse. Veillez à ne pas séparer les FDSs des composants de cette page de couverture. Les réferences des FDS des composants de ce produit sont:**

28-6979-0, 28-6974-1

Transporter conformément aux règlements applicables.

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES

DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

**Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur www.3m.ca**

# Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2025, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Groupe de document :** | 28-6974-1 | **Numéro de la version :** | 6.00 |
| **Date de parution :** | 2025/10/16 | **Remplace la version datée de :** | 2022/11/11 |

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

## SECTION 1 : Identification

### 1.1 Identifiant du produit

Matériau de réparation à usages multiples facile à poncer 3MMC NP 55887 (Partie A)

**Numéros d'identification de produit**

LB-K100-0135-8 LB-K100-0781-7 LB-K100-0901-7 LB-K100-1246-3

### 1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

**Utilisation prévue**

Produits automobiles

**Utilisation spécifique**

Partie A d'un adhésif époxy à deux-composants pour matériaux de réparation de pièces souples

**Restrictions d'utilisation**

Ne s'applique pas

### 1.3 Détails du fournisseur

| | |
|---|---|
| **Compagnie:** | Compagnie 3M Canada |
| **Division:** | Division Des Automobiles |
| **Adresse :** | 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1 |
| **Téléphone :** | (800) 364-3577 |
| **Site Web :** | www.3M.ca |

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

## SECTION 2 : identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Corrosion/Irritation cutanée : Catégorie 2.
Grave problème/Irritation oculaire : Catégorie 1.
Sensibilisation cutanée: Catégorie 1B.
Carcinogénicité : Catégorie 1A.
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) Catégorie 1.

**2.2. Éléments d'étiquette**
**Terme d'avertissement**
Danger

**Symboles :**
Corrosion |Point d'exclamation |Risque pour la santé |

**Pictogrammes**

**Mentions de danger**

Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Peut causer le cancer.

Une exposition prolongée ou répétée cause des dommages aux organes: système respiratoire.

**Mises en garde**
**Renseignements généraux :**
Tenir hors de portée des enfants.

**Prévention :**
Obtenir les directives spéciales avant d'utiliser. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les vapeurs. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection, une protection des yeux, une protection du visage et une protection des vois respiratoires (voir la section 8 de la FDS).

**Réponse:**
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau et de savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact éventuels, si ceci peut être fait facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les utiliser à nouveau.

**Entreposage :**
Garder sous clef.

**Élimination :**
Mettre le contenu et le contenant au rebut conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

**2.3. Autres risques**
Aucun connu.

## SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

| Ingrédient | Numéro CAS | % par poids | Nom Commun |
|---|---|---|---|

| | | | |
|---|---|---|---|
| Poly[oxy(méthyl-1,2-eéhanediyl)], .alpha.-hydro-.oméga.-hydroxy-, éther avec 2,2-bis(hydroxyméthyl)-1,3-propanediol (4:1), 2-hydroxy-3-mercaptopropyl éther | 72244-98-5 | 45 - 70 Secret Fabrication * | Poly[oxy(méthyl-1,2-eéhanediyl)], .alpha.-hydro-.oméga.-hydroxy-, éther avec 2,2-bis(hydroxyméthyl)-1,3-propanediol (4:1), 2-hydroxy-3-mercaptopropyl éther |
| Talc | 14807-96-6 | 10 - 30 Secret Fabrication * | Talc (Mg3H2(SiO3)4) |
| Calcaire | 1317-65-3 | 10 - 30 | Le calcaire se compose principalement de carbonate de calcium. |
| Verre amorphe aux oxydes | 65997-17-3 | 1 - 10 | Oxyde de verres, produits chimiques |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol | 90-72-2 | 1 - 5 Secret Fabrication * | 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol |
| Dioxyde de Titane | 13463-67-7 | 0.1 - 1.0 Secret Fabrication * | Oxyde de titane (TiO2) |
| Quartz (SiO2) | 14808-60-7 | < 0.2 | Quartz (SiO2) |

*La concentration (exacte ou étendue) de cette composante n'a pas été divulguée puisqu'il s'agir d'un secret de fabrication

## SECTION 4 : Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins

**Inhalation :**
Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

**Contact avec la peau :**
Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Si des signes ou des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux :**
Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si celà est facile à faire. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

**En cas d'ingestion :**
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons) Lésions oculaires graves (opacité de la cornée, douleur intense, larmoiement, ulcérations et altération ou perte de vision significatives). Effets sur les organes cibles suite à une exposition prolongée ou répétée. Voir la section 11 pour plus de détails.

### 4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial
Non applicable.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction appropriés
En cas de feu : Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux combustibles ordinaires comme l'eau ou la mousse pour l'extinction.

### 5.2. Agents extincteurs inappropriés
Aucun déterminé

### 5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Aucun dans cette produit.

**Les sous-produits nocifs de decomposition**

| Substance | Condition |
|---|---|
| Monoxyde de carbone | Durant la combution |
| Bioxyde de carbone | Durant la combution |
| oxydes d'azote | Durant la combution |
| Oxydes de soufre | Durant la combution |
| Vapeur toxique, gaz, particule. | Durant la combution |

**5.4. Actions de protection spécifiques pour les pompiers**

Porter un vêtement de protection intégral comprenant: casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque; tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête. Porter des vêtements complets de protection, y compris casque, respirateur autonome à pression positive ou à admission d'air par pression, imperméable et pantalon de feu, bandes élastiques autour des bras, de la taille et des jambes, masque facial et vêtement de protection pour les parties exposées de la tête.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Évacuer la zone Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Utilisez un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Consultez la section 8 pour obtenir les recommandations relatives à l'EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un déversement accidentel dépasse les capacités de protection de l'EPI indiquées à la section 8, ou si elle est inconnue, choisissez l'EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenez compte des dangers physiques et chimiques du matériau lorsque vous faites votre choix. Des exemples d'ensembles d'EPI pour les interventions d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue d'intervention pour un déversement de matières inflammables; le port de vêtements de protection contre les produits chimiques si la matière déversée est un corrosif, un sensibilisant, un irritant cutané important ou si elle peut être absorbée par la peau; ou l'enfilage d'un appareil de protection respiratoire à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des renseignements sur les dangers physiques et les dangers pour la santé, veuillez consulter les sections 2 et 11 de la FTSS.

**6.2. Précautions pour l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Rappel : L'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles. Placer dans un récipient fermé approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par une personne qualifiée et autorisée. Aérer l'endroit avec de l'air frais. Lire et suivre les précautions énoncées sur l'étiquette et la FSSS du solvant. Fermer hermétiquement dans un récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

## SECTION 7 : Manipulation et entreposage

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir hors de portée des enfants. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Les vêtements de travail contaminés devraient demeurer sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Utiliser du matériel de protection individuelle (gants, respirateurs et autres) au besoin.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver le récipient bien fermé. Entreposer à l'écart de la chaleur; Entreposer à l'écart des acides; Entreposer à l'écart des oxydants. Garder sous clef.

# SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition en milieu de travail**
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence | Type de limite | Mentions additionnelles |
|---|---|---|---|---|
| Dioxyde de Titane | 13463-67-7 | ACGIH | TWA (particules nanométriques respirables) : 0,2 mg/m3 ; TWA (particules fines respirables) : 2,5 mg/m3 | |
| Talc | 14807-96-6 | ACGIH | MPT(fraction respirable):2 mg/m3 | |
| Silice, Cristalline, fraction respirable | 14808-60-7 | ACGIH | MPT (fraction respirable): 0.025 mg/m3 | |
| Verre amorphe aux oxydes | 65997-17-3 | Fabricant déterminé | MPT(non fibreux, respirable)(8 heures):3 mg/m3; MPT(sous forme de fraction inhalable non fibreuse)(8 heures):10 mg/m3 | |

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA : American Industrial Hygiene Association
CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline
MPT : moyenne pondérée dans le temps
STEL : Limite d'exposition de courte durée
C : Valeur plafond

### 8.2. Contrôles d'exposition

#### 8.2.1. Mesures d'ingénierie
Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire. Disposer d'un appareil de ventilation par aspiration approprié lors des travaux de coupage, de meulage, de ponçage ou d'usinage.

#### 8.2.2. équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage**

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:
Écran facial plein
Lunettes de protection ouvertes.

**Protection de la peau/des mains**
Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés. Les de gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de stratifié polymère pour amélioré la dextérité.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: polymère stratifié

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (p. ex. pulvérisation, risque

d'éclaboussure élevé, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir les matériaux de gants recommandés pour déterminer les matériaux de tablier appropriés. Si un matériau de gant n'est pas disponible sous forme de tablier, le stratifié polymère est une option appropriée.

**Protection respiratoire :**

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques et des particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

## SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|---|---|
| **État physique** | Solide |
| **Aspect physique spécifique:** | pâte |
| **couleur** | blanc cassé |
| **Odeur** | Mercaptan fort |
| **Valeur de seuil d'odeur** | *Pas de données disponibles* |
| **pH** | *Ne s'applique pas* |
| **Point de fusion/Point de congélation** | *Pas de données disponibles* |
| **Point d'ébullition** | *Ne s'applique pas* |
| **Point d'éclair :** | 245,6 ºC |
| **Vitesse d'évaporation :** | *Pas de données disponibles* |
| **Inflammabilité** | Ne s'applique pas |
| **Limites d'explosivité (LIE)** | *Ne s'applique pas* |
| **Limites d'explosivité (LSI)** | *Ne s'applique pas* |
| **pression de vapeur** | *Pas de données disponibles* |
| **Densité de vapeur relative** | *Pas de données disponibles* |
| **Densité** | 1,1 - 1,2 kg/l |
| **Densité relative** | 1,05 - 1,15 [*Ref Std:*Eau=1] |
| **Hydrosolubilité** | *Pas de données disponibles* |
| **Solubilité (non-eau)** | *Pas de données disponibles* |
| **Coefficient de partage : n-octanol/eau** | *Pas de données disponibles* |
| **Température d'inflammation spontanée** | *Pas de données disponibles* |
| **Température de décomposition** | *Pas de données disponibles* |
| **Viscosité Cinématique** | 26,2 mm2/sec |
| **Composés Organiques Volatils** | 1 g/l [*Méthode de test:*Calculé selon le reglement 443.1 de SCAQMD] |
| **Composés Organiques Volatils** | 0,1 % en poids [*Méthode de test:*calculé selon CARB title2] |
| **Pourcentage de matières volatiles** | 0,1 % en poids |
| **COV (moins l'eau et les solvants exempts)** | 1 g/l [*Méthode de test:*Calculé selon le reglement 443.1 de SCAQMD] |
| **Masse moléculaire** | *Pas de données disponibles* |

| | |
|---|---|
| **Caractéristiques des particules** | *Ne s'applique pas* |

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité**
Ce matériau est considéré comme non-réactif dans des conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**
Stable.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**10.4 Condition à éviter**
Aucun connu.

**10.5 matériaux incompatibles**
Aucun connu.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

| Substance | Condition |
|---|---|
| Aucun connu. | |

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

## SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

**Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Signes et symptômes d'exposition**

**Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :**

**Inhalation :**
Irritation des voies respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, des éternuements, l'écoulement nasal, des maux de tête, l'enrouement et des douleurs au nez et à la gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

**Contact avec la peau :**
Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursouflures, démangeaisons et desséchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptomes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

**En cas de contact avec les yeux :**
Corrosion (brûlures oculaires) : les signes et les symptômes sont notamment un embrouillement de la cornée, des brûlures chimiques, de graves douleurs, une dilacération, des ulcérations, une réduction significative ou une perte totale de la vue.

**Ingestion :**
Peut être nocif si avalé. Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

**Autres effets de santé:**

**Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.**
Pneumoconiose : les signes et les symptômes sont notamment une toux persistante, des essoufflements, des douleurs thoraciques, une augmentation des expectorations et des changements lors des examens de fonction respiratoire.

**Cancérogénicité:**
Contient un ou des produits chimiques qui peuvent causer le cancer.

| Ingrédient | N° CAS | Description de la classe | Réglementation |
|---|---|---|---|
| POUSSIÈRE DE SILICE, CRISTALLINE, SOUS FORME DE QUARTZ OU DE CRSTOBALITE | 14808-60-7 | Grp. 1: Cancérogène pour l'homme | Centre International de Recherche sur le Cancer |
| Dioxyde de titane | 13463-67-7 | Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes | Centre International de Recherche sur le Cancer |

**Données toxicologiques**
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Toxicité aigue**

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|---|---|---|---|
| Produit général | Dermale | | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg |
| Produit général | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé ETA >2 000 - =5 000 mg/kg |
| Poly[oxy(méthyl-1,2-eéhanediyl)], .alpha.-hydro-.oméga.-hydroxy-, éther avec 2,2-bis(hydroxyméthyl)-1,3-propanediol (4:1), 2-hydroxy-3-mercaptopropyl éther | Dermale | Lapin | LD50 > 10 200 mg/kg |
| Poly[oxy(méthyl-1,2-eéhanediyl)], .alpha.-hydro-.oméga.-hydroxy-, éther avec 2,2-bis(hydroxyméthyl)-1,3-propanediol (4:1), 2-hydroxy-3-mercaptopropyl éther | Ingestion | Rat | LD50 2 600 mg/kg |
| Talc | Dermale | | LD50 estimée à> 5 000 mg/kg |
| Talc | Ingestion | | LD50 estimée à> 5 000 mg/kg |
| Calcaire | Dermale | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Calcaire | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat | LC50 3 mg/l |
| Calcaire | Ingestion | Rat | LD50 6 450 mg/kg |
| Verre amorphe aux oxydes | Dermale | | LD50 estimée à> 5 000 mg/kg |
| Verre amorphe aux oxydes | Ingestion | | LD50 estimée à 2 000 - 5 000 mg/kg |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol | Dermale | Rat | LD50 1 280 mg/kg |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol | Ingestion | Rat | LD50 1 000 mg/kg |
| Dioxyde de Titane | Dermale | Lapin | LD50 > 10 000 mg/kg |
| Dioxyde de Titane | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat | LC50 > 6,82 mg/l |
| Dioxyde de Titane | Ingestion | Rat | LD50 > 10 000 mg/kg |
| Quartz (SiO2) | Dermale | | LD50 estimée à> 5 000 mg/kg |
| Quartz (SiO2) | Ingestion | | LD50 estimée à> 5 000 mg/kg |

ETA = estimation de la toxicité aiguë

**Corrosion/irritation cutanée**

| Nom | Espèces | Valeur |
|---|---|---|
| Poly[oxy(méthyl-1,2-eéhanediyl)], .alpha.-hydro-.oméga.-hydroxy-, éther avec 2,2-bis(hydroxyméthyl)-1,3-propanediol (4:1), 2-hydroxy-3-mercaptopropyl éther | Lapin | Aucune irritation significative |
| Talc | Lapin | Aucune irritation significative |
| Calcaire | Lapin | Aucune irritation significative |

| | | |
|---|---|---|
| Verre amorphe aux oxydes | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol | Lapin | Corrosif |
| Dioxyde de Titane | Lapin | Aucune irritation significative |
| Quartz (SiO2) | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |

**Blessures graves aux yeux/Irritation**

| Nom | Espèces | Valeur |
|---|---|---|
| Poly[oxy(méthyl-1,2-eéhanediyl)], .alpha.-hydro-.oméga.-hydroxy-, éther avec 2,2-bis(hydroxyméthyl)-1,3-propanediol (4:1), 2-hydroxy-3-mercaptopropyl éther | Lapin | irritant légère |
| Talc | Lapin | Aucune irritation significative |
| Calcaire | Lapin | Aucune irritation significative |
| Verre amorphe aux oxydes | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol | Lapin | Corrosif |
| Dioxyde de Titane | Lapin | Aucune irritation significative |

**Sensibilisation de la peau**

| Nom | Espèces | Valeur |
|---|---|---|
| Poly[oxy(méthyl-1,2-eéhanediyl)], .alpha.-hydro-.oméga.-hydroxy-, éther avec 2,2-bis(hydroxyméthyl)-1,3-propanediol (4:1), 2-hydroxy-3-mercaptopropyl éther | Mouris | sensibilisant |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol | Cochon d'Inde | Non classifié |
| Dioxyde de Titane | Hommet et animal | Non classifié |

**Sensibilisation respiratoire**

| Nom | Espèces | Valeur |
|---|---|---|
| Talc | Humain | Non classifié |

**Mutagénicité des cellules germinales**

| Nom | Voie | Valeur |
|---|---|---|
| Poly[oxy(méthyl-1,2-eéhanediyl)], .alpha.-hydro-.oméga.-hydroxy-, éther avec 2,2-bis(hydroxyméthyl)-1,3-propanediol (4:1), 2-hydroxy-3-mercaptopropyl éther | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Talc | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Talc | In vivo | N'est pas mutagène |
| Verre amorphe aux oxydes | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Dioxyde de Titane | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Dioxyde de Titane | In vivo | N'est pas mutagène |
| Quartz (SiO2) | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Quartz (SiO2) | In vivo | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

**Cancérogénicité :**

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|---|---|---|---|
| Talc | Dermale | Humain | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Talc | Inhalation | Rat | Cancérigène |
| Verre amorphe aux oxydes | Inhalation | Multiple espèces animales . | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Dioxyde de Titane | Ingestion | Multiple espèces animales . | Non-cancérogène |
| Dioxyde de Titane | Inhalation | Rat | Cancérigène |
| Quartz (SiO2) | Inhalation | Hommet et animal | Cancérigène |

## Effets toxiques sur la reproduction

### Effets sur la reproduction et/ou le développement

| Nom | Voie | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|---|---|---|---|---|---|
| Talc | Ingestion | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 600 mg/kg | pendant l'organogenèse |
| Calcaire | Ingestion | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 625 mg/kg/jour | avant l'accouplement et pendant la gestation |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine | Rat | Niveau sans effet nocif observé 150 mg/kg/jour | 2 génération |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol | Ingestion | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat | Niveau sans effet nocif observé 50 mg/kg/jour | 2 génération |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol | Ingestion | Non classifié pour la développement | Lapin | Niveau sans effet nocif observé 15 mg/kg/jour | pendant la grossesse |

## Organe(s) cible(s)

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Calcaire | Inhalation | système respiratoire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 0,812 mg/l | 90 minutes |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol | Inhalation | irritation respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Poly[oxy(méthyl-1,2-eéhanediyl)], .alpha.-hydro-.oméga.-hydroxy-, éther avec 2,2-bis(hydroxyméthyl)-1,3-propanediol (4:1), 2-hydroxy-3-mercaptopropyl éther | Ingestion | système vasculaire | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | Niveau sans effet nocif observé 75 mg/kg/day | 90 jours |
| Poly[oxy(méthyl-1,2- | Ingestion | foie | Certaines données positives | Rat | Niveau sans | 90 jours |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| eéhanediyl)], .alpha.-hydro-.oméga.-hydroxy-, éther avec 2,2-bis(hydroxyméthyl)-1,3-propanediol (4:1), 2-hydroxy-3-mercaptopropyl éther | | | existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | | effet nocif observé 250 mg/kg/day | |
| Poly[oxy(méthyl-1,2-eéhanediyl)], .alpha.-hydro-.oméga.-hydroxy-, éther avec 2,2-bis(hydroxyméthyl)-1,3-propanediol (4:1), 2-hydroxy-3-mercaptopropyl éther | Ingestion | Système endocrinien \| cœur \| la peau \| système immunitaire \| Système nerveux \| yeux \| rénale et / ou de la vessie \| système respiratoire \| système vasculaire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day | 90 jours |
| Talc | Inhalation | pneumoconiosis | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle |
| Talc | Inhalation | Fibrose pulmonaire \| système respiratoire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 18 mg/m3 | 113 semaines |
| Calcaire | Inhalation | système respiratoire | Non classifié | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle |
| Verre amorphe aux oxydes | Inhalation | système respiratoire | Non classifié | Humain | Niveau sans effet nocif observé pas disponible | exposition professionnelle |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol | Dermale | la peau | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 25 mg/kg/day | 4 semaines |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol | Dermale | foie \| Système nerveux \| système auditif \| système vasculaire \| yeux | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 125 mg/kg/day | 4 semaines |
| 2,4,6-Tris[(diméthylamino)méthyl]phénol | Ingestion | cœur \| Système endocrinien \| système vasculaire \| foie \| muscles \| Système nerveux \| rénale et / ou de la vessie \| système respiratoire \| système vasculaire \| système auditif \| la peau \| tube digestif \| des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux \| système immunitaire \| yeux | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 150 mg/kg/day | 90 jours |
| Dioxyde de Titane | Inhalation | système respiratoire | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | LOAEL 0,01 mg/l | 2 années |
| Dioxyde de Titane | Inhalation | Fibrose pulmonaire | Non classifié | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle |
| Quartz (SiO2) | Inhalation | silicose | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle |

**Risque d'aspiration**
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Veuillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.**

## SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Évacuer les déchets vers une usine de gestion des déchets industriels autorisée. Une autre solution d'élimination consiste à incinérer le produit non-durci dans un incinérateur de déchets autorisé. La destruction adéquate peut exiger le recours à un autre combustible lors des processus d'incinération. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

## SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez http://3M.com/Transportinfo ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

## SECTION 15 : Renseignements réglementaires

### 15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Statut des inventaires**

Contacter 3M pour plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Korean Toxic Chemical Control Law (loi coréenne de réglementation des produits chimiques toxiques). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composés de ce matériau sont conformes aux dispositions du NICNAS (National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme) de l'Australie. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Japon Toxic Chemical Control Law (loi Japon de réglementation des produits chimiques toxiques). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Philippines RA 6969 exigences. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques . Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC . Les composés de ce produit sont conformes aux on sur les produitexigences de notificatis chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

## SECTION 16 : Autres renseignements

**Classement des risques par la NFPA**
**Santé:** 3 **Inflammabilité:** 1 **Instabilité :** 0 **Risques particuliers :** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Groupe de document :** | 28-6974-1 | **Numéro de la version :** | 6.00 |
| **Date de parution :** | 2025/10/16 | **Remplace la version datée de :** | 2022/11/11 |

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

**Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur www.3m.ca**

# Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2025, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Groupe de document :** | 28-6979-0 | **Numéro de la version :** | 6.00 |
| **Date de parution :** | 2025/10/10 | **Remplace la version datée de :** | 2022/11/11 |

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

## SECTION 1 : Identification

### 1.1 Identifiant du produit

Matériau de réparation à usages multiples facile à poncer 3MMC NP 55887 - PARTIE B

**Numéros d'identification de produit**

LB-K100-0135-9 LB-K100-0781-8 LB-K100-0902-0 LB-K100-1245-8 LB-K100-3132-2

### 1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

**Utilisation prévue**

Produits automobiles

**Utilisation spécifique**

Matériau de réparation de pièces souples

**Restrictions d'utilisation**

Ne s'applique pas

### 1.3 Détails du fournisseur

| | |
|---|---|
| **Compagnie:** | Compagnie 3M Canada |
| **Division:** | Division Des Automobiles |
| **Adresse :** | 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1 |
| **Téléphone :** | (800) 364-3577 |
| **Site Web :** | www.3M.ca |

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

## SECTION 2 : identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Grave problème/Irritation oculaire : Catégorie 2B :
Sensibilisant cutané : Catégorie 1.
Carcinogénicité : Catégorie 1A.
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) Catégorie 1.

### 2.2. Éléments d'étiquette

**Terme d'avertissement**
Danger

**Symboles :**
Point d'exclamation |Risque pour la santé |

**Pictogrammes**

**Mentions de danger**

Provoque une irritation des yeux. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Peut causer le cancer.

Une exposition prolongée ou répétée cause des dommages aux organes: système respiratoire.

**Mises en garde**
**Renseignements généraux :**
Tenir hors de portée des enfants.

**Prévention :**
Obtenir les directives spéciales avant d'utiliser. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les vapeurs ni les poussières. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection et un équipement de protection respiratoire (voir la section 8 de la FDS).

**Réponse:**
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau et de savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact éventuels, si ceci peut être fait facilement. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition ou de préoccupations : Consulter un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les utiliser à nouveau.

**Entreposage :**
Garder sous clef.

**Élimination :**
Mettre le contenu et le contenant au rebut conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

### 2.3. Autres risques

Aucun connu.

## SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

| Ingrédient | Numéro CAS | % par poids | Nom Commun |
|---|---|---|---|
| 4,4 '-isopropylidènediphénol-épichlorhydrine polymère | 25068-38-6 | 30 - 60 Secret Fabrication * | p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, produits de réaction avec le 2-méthyl-1H-imidazole |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Calcaire | 1317-65-3 | 10 - 30 | Le calcaire se compose principalement de carbonate de calcium. |
| Talc | 14807-96-6 | 10 - 30 Secret Fabrication * | Talc (Mg3H2(SiO3)4) |
| 12-(oxiranylmethoxy)-9-octadecenoate de 1,2,3-propanetriyle | 74398-71-3 | 7 - 13 Secret Fabrication * | Tris[12-(oxiranylméthoxy)octadéc-9-énoate] de propane-1,2,3-triyle homopolymérisé |
| Oxyde de verres, produits chimiques | 65997-17-3 | 3 - 7 | Oxyde de verres, produits chimiques |
| Quartz (SiO2) | 14808-60-7 | < 0.2 | Quartz (SiO2) |

Matière de remplissage est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication

*La concentration (exacte ou étendue) de cette composante n'a pas été divulguée puisqu'il s'agir d'un secret de fabrication

## SECTION 4 : Premiers soins

**4.1. Description des premiers soins**

**Inhalation :**
Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

**Contact avec la peau :**
Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Si des signes ou des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux :**
Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**En cas d'ingestion :**
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés**

Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons) Effets sur les organes cibles suite à une exposition prolongée ou répétée. Voir la section 11 pour plus de détails.

**4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial**
Non applicable.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

**5.1. Moyens d'extinction appropriés**
En cas de feu : Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux combustibles ordinaires comme l'eau ou la mousse pour l'extinction.

**5.2. Agents extincteurs inappropriés**
Aucun déterminé

**5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Aucun dans cette produit.

**Les sous-produits nocifs de decomposition**

| Substance | Condition |
|---|---|
| Aldéhydes | Durant la combution |
| Monoxyde de carbone | Durant la combution |

| | |
|---|---|
| Bioxyde de carbone | Durant la combution |
| Chlorure d'hydrogène | Durant la combution |

**5.4. Actions de protection spécifiques pour les pompiers**
Porter un vêtement de protection intégral comprenant: casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque; tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête. Porter des vêtements complets de protection, y compris casque, respirateur autonome à pression positive ou à admission d'air par pression, imperméable et pantalon de feu, bandes élastiques autour des bras, de la taille et des jambes, masque facial et vêtement de protection pour les parties exposées de la tête.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Utilisez un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Consultez la section 8 pour obtenir les recommandations relatives à l'EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un déversement accidentel dépasse les capacités de protection de l'EPI indiquées à la section 8, ou si elle est inconnue, choisissez l'EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenez compte des dangers physiques et chimiques du matériau lorsque vous faites votre choix. Des exemples d'ensembles d'EPI pour les interventions d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue d'intervention pour un déversement de matières inflammables; le port de vêtements de protection contre les produits chimiques si la matière déversée est un corrosif, un sensibilisant, un irritant cutané important ou si elle peut être absorbée par la peau; ou l'enfilage d'un appareil de protection respiratoire à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des renseignements sur les dangers physiques et les dangers pour la santé, veuillez consulter les sections 2 et 11 de la FTSS. Évacuer la zone Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**6.2. Précautions pour l'environnement**
Éviter le rejet dans l'environnement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Ramasser le plus de produits déversés possibles. Placer dans un récipient fermé approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus. Fermer hermétiquement dans un récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

## SECTION 7 : Manipulation et entreposage

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Tenir hors de portée des enfants. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Les vêtements de travail contaminés devraient demeurer sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Utiliser du matériel de protection individuelle (gants, respirateurs et autres) au besoin.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
Entreposer à l'écart de la chaleur; Entreposer à l'écart des acides; Garder sous clef.

## SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition en milieu de travail**
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient | Numéro | Agence | Type de limite | Mentions |
|---|---|---|---|---|

| | **CAS** | | | **additionnelles** |
|---|---|---|---|---|
| Talc | 14807-96-6 | ACGIH | MPT(fraction respirable):2 mg/m3 | |
| SILICE CRISTALLINE (PARTICULES EN SUSPENSION DANS L'AIR DE TAILLE RESPIRABLE) | 14808-60-7 | ACGIH | MPT (fraction respirable): 0.025 mg/m3 | |
| Oxyde de verres, produits chimiques | 65997-17-3 | Fabricant déterminé | MPT(non fibreux, respirable)(8 heures):3 mg/m3; MPT(sous forme de fraction inhalable non fibreuse)(8 heures):10 mg/m3 | |

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA : American Industrial Hygiene Association
CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline
MPT : moyenne pondérée dans le temps
STEL : Limite d'exposition de courte durée
C : Valeur plafond

**8.2. Contrôles d'exposition**

**8.2.1. Mesures d'ingénierie**

Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire. Disposer d'un appareil de ventilation par aspiration approprié lors des travaux de coupage, de meulage, de ponçage ou d'usinage.

**8.2.2. équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage**

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:
Lunettes de sécurité avec écrans sur les côtés.
Lunettes de protection ouvertes.

**Protection de la peau/des mains**

Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés. Les de gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de stratifié polymère pour amélioré la dextérité.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: polymère stratifié

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (p. ex. pulvérisation, risque d'éclaboussure élevé, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir les matériaux de gants recommandés pour déterminer les matériaux de tablier appropriés. Si un matériau de gant n'est pas disponible sous forme de tablier, le stratifié polymère est une option appropriée.

**Protection respiratoire :**

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

## SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---|
| **État physique** | Solide |
| **Aspect physique spécifique:** | pâte |
| **couleur** | Noir |
| **Odeur** | Époxy douce |
| **Valeur de seuil d'odeur** | *Pas de données disponibles* |
| **pH** | *Ne s'applique pas* |
| **Point de fusion/Point de congélation** | *Pas de données disponibles* |
| **Point d'ébullition** | *Ne s'applique pas* |
| **Point d'éclair :** | 248,3 ºC [*Méthode de test:*estimé] |
| **Vitesse d'évaporation :** | *Pas de données disponibles* |
| **Inflammabilité** | Ne s'applique pas |
| **Limites d'explosivité (LIE)** | *Ne s'applique pas* |
| **Limites d'explosivité (LSI)** | *Ne s'applique pas* |
| **pression de vapeur** | *Pas de données disponibles* |
| **Densité de vapeur relative** | *Pas de données disponibles* |
| **Densité** | 1,1 - 1,2 kg/l |
| **Densité relative** | 1,11 - 1,25 [*Ref Std:*Eau=1] |
| **Hydrosolubilité** | Néant |
| **Solubilité (non-eau)** | *Pas de données disponibles* |
| **Coefficient de partage : n-octanol/eau** | *Pas de données disponibles* |
| **Température d'inflammation spontanée** | *Pas de données disponibles* |
| **Température de décomposition** | *Pas de données disponibles* |
| **Viscosité Cinématique** | 14,4 mm2/sec |
| **Composés Organiques Volatils** | 1 g/l [*Méthode de test:*Calculé selon le reglement 443.1 de SCAQMD] |
| **Composés Organiques Volatils** | 0,1 % en poids [*Méthode de test:*calculé selon CARB title2] |
| **Pourcentage de matières volatiles** | 0,1 % en poids |
| **COV (moins l'eau et les solvants exempts)** | 1 g/l [*Méthode de test:*Calculé selon le reglement 443.1 de SCAQMD] |
| **Masse moléculaire** | *Pas de données disponibles* |

| | |
|---|---|
| **Caractéristiques des particules** | *Ne s'applique pas* |

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité
Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette section.

### 10.2 Stabilité chimique
Stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**10.4 Condition à éviter**
Chaleur

**10.5 matériaux incompatibles**
Acides puissants

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

| Substance | Condition |
|---|---|
| Phosgène | Non spécifié |
| Vapeur toxique, gaz, particule. | Non spécifié |

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

## SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

**Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Signes et symptômes d'exposition**

**Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :**

**Inhalation :**
Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

**Contact avec la peau :**
Irritation légère de la peau : Parmi les signes ou les symptômes, on retrouve : rougeurs localisées, enflure, démangeaisons et sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptomes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

**En cas de contact avec les yeux :**
Irritation modérée des yeux: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, et vision brouillé ou floue.

**Ingestion :**
Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

**Autres effets de santé:**

**Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.**
Pneumoconiose : les signes et les symptômes sont notamment une toux persistante, des essoufflements, des douleurs thoraciques, une augmentation des expectorations et des changements lors des examens de fonction respiratoire.

**Cancérogénicité:**
Contient un ou des produits chimiques qui peuvent causer le cancer.

| Ingrédient | N° CAS | Description de la classe | Réglementation |
|---|---|---|---|
| Talc | 14807-96-6 | Grp. 2A: Probablement carcinogène | Centre International de Recherche sur le Cancer |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | pour les hommes | |
| POUSSIÈRE DE SILICE, CRISTALLINE, SOUS FORME DE QUARTZ OU DE CRSTOBALITE | 14808-60-7 | Grp. 1: Cancérogène pour l'homme | Centre International de Recherche sur le Cancer |

**Données toxicologiques**

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Toxicité aigue**

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|---|---|---|---|
| Produit général | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg |
| 4,4 '-isopropylidènediphénol-épichlorhydrine polymère | Dermale | Rat | LD50 > 1 600 mg/kg |
| 4,4 '-isopropylidènediphénol-épichlorhydrine polymère | Ingestion | Rat | LD50 > 1 000 mg/kg |
| Talc | Dermale | | LD50 estimée à> 5 000 mg/kg |
| Talc | Ingestion | | LD50 estimée à> 5 000 mg/kg |
| Calcaire | Dermale | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Calcaire | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat | LC50 3 mg/l |
| Calcaire | Ingestion | Rat | LD50 6 450 mg/kg |
| 12-(oxiranylmethoxy)-9-octadecenoate de 1,2,3-propanetriyle | Dermale | Lapin | LD50 > 2 000 mg/kg |
| 12-(oxiranylmethoxy)-9-octadecenoate de 1,2,3-propanetriyle | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Oxyde de verres, produits chimiques | Dermale | | LD50 estimée à> 5 000 mg/kg |
| Oxyde de verres, produits chimiques | Ingestion | | LD50 estimée à 2 000 - 5 000 mg/kg |
| Quartz (SiO2) | Dermale | | LD50 estimée à> 5 000 mg/kg |
| Quartz (SiO2) | Ingestion | | LD50 estimée à> 5 000 mg/kg |

ETA = estimation de la toxicité aiguë

**Corrosion/irritation cutanée**

| Nom | Espèces | Valeur |
|---|---|---|
| 4,4 '-isopropylidènediphénol-épichlorhydrine polymère | Lapin | irritant légère |
| Talc | Lapin | Aucune irritation significative |
| Calcaire | Lapin | Aucune irritation significative |
| 12-(oxiranylmethoxy)-9-octadecenoate de 1,2,3-propanetriyle | Lapin | Irritation minimale. |
| Oxyde de verres, produits chimiques | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| Quartz (SiO2) | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |

**Blessures graves aux yeux/Irritation**

| Nom | Espèces | Valeur |
|---|---|---|
| 4,4 '-isopropylidènediphénol-épichlorhydrine polymère | Lapin | Irritant modéré |
| Talc | Lapin | Aucune irritation significative |
| Calcaire | Lapin | Aucune irritation significative |
| 12-(oxiranylmethoxy)-9-octadecenoate de 1,2,3-propanetriyle | Lapin | Aucune irritation significative |
| Oxyde de verres, produits chimiques | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |

**Sensibilisation de la peau**

| Nom | Espèces | Valeur |
|---|---|---|
| 4,4 '-isopropylidènediphénol-épichlorhydrine polymère | Hommet et animal | sensibilisant |
| 12-(oxiranylmethoxy)-9-octadecenoate de 1,2,3-propanetriyle | Composa | sensibilisant |

| | | |
|---|---|---|
| | nts similaires | |

### Sensibilisation respiratoire

| Nom | Espèces | Valeur |
|---|---|---|
| 4,4 '-isopropylidènediphénol-épichlorhydrine polymère | Humain | Non classifié |
| Talc | Humain | Non classifié |

### Mutagénicité des cellules germinales

| Nom | Voie | Valeur |
|---|---|---|
| 4,4 '-isopropylidènediphénol-épichlorhydrine polymère | In vivo | N'est pas mutagène |
| 4,4 '-isopropylidènediphénol-épichlorhydrine polymère | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Talc | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Talc | In vivo | N'est pas mutagène |
| Oxyde de verres, produits chimiques | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Quartz (SiO2) | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Quartz (SiO2) | In vivo | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

### Cancérogénicité :

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|---|---|---|---|
| 4,4 '-isopropylidènediphénol-épichlorhydrine polymère | Dermale | Mouris | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Talc | Dermale | Humain | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Talc | Inhalation | Rat | Cancérigène |
| 12-(oxiranylmethoxy)-9-octadecenoate de 1,2,3-propanetriyle | Dermale | Mouris | Non-cancérogène |
| Oxyde de verres, produits chimiques | Inhalation | Multiple espèces animales . | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Quartz (SiO2) | Inhalation | Hommet et animal | Cancérigène |

### Effets toxiques sur la reproduction

### Effets sur la reproduction et/ou le développement

| Nom | Voie | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|---|---|---|---|---|---|
| 4,4 '-isopropylidènediphénol-épichlorhydrine polymère | Ingestion | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat | Niveau sans effet nocif observé 750 mg/kg/jour | 2 génération |
| 4,4 '-isopropylidènediphénol-épichlorhydrine polymère | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine | Rat | Niveau sans effet nocif observé 750 mg/kg/jour | 2 génération |
| 4,4 '-isopropylidènediphénol-épichlorhydrine polymère | Dermale | Non classifié pour la développement | Lapin | Niveau sans effet nocif observé 300 mg/kg/jour | pendant l'organogenèse |
| 4,4 '-isopropylidènediphénol-épichlorhydrine polymère | Ingestion | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans effet nocif | 2 génération |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | observé 750 mg/kg/jour | |
| Talc | Ingestion | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 600 mg/kg | pendant l'organogenèse |
| Calcaire | Ingestion | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 625 mg/kg/jour | avant l'accouplement et pendant la gestation |

**Organe(s) cible(s)**

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Calcaire | Inhalation | système respiratoire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 0,812 mg/l | 90 minutes |

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 4,4 '-isopropylidènediphénol-épichlorhydrine polymère | Dermale | foie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day | 2 années |
| 4,4 '-isopropylidènediphénol-épichlorhydrine polymère | Dermale | Système nerveux | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day | 13 semaines |
| 4,4 '-isopropylidènediphénol-épichlorhydrine polymère | Ingestion | système auditif \| cœur \| Système endocrinien \| système vasculaire \| foie \| yeux \| rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day | 28 jours |
| Talc | Inhalation | pneumoconiosis | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle |
| Talc | Inhalation | Fibrose pulmonaire \| système respiratoire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 18 mg/m3 | 113 semaines |
| Calcaire | Inhalation | système respiratoire | Non classifié | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle |
| 12-(oxiranylmethoxy)-9-octadecenoate de 1,2,3-propanetriyle | Dermale | foie \| la peau \| système vasculaire \| rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Mouris | Niveau sans effet nocif observé 100 ul/semaine | 90 jours |
| Oxyde de verres, produits chimiques | Inhalation | système respiratoire | Non classifié | Humain | Niveau sans effet nocif observé pas disponible | exposition professionnelle |
| Quartz (SiO2) | Inhalation | silicose | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle |

**Risque d'aspiration**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Veuillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.**

## SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Éliminer le matériau complétement durci ou polymérisé dans une usine de traitement des déchets industriels. Une autre solution d'élimination consiste à incinérer le produit non-durci dans un incinérateur de déchets autorisé. La destruction adéquate peut exiger le recours à un autre combustible lors des processus d'incinération. Les produits de la combustion comprendront de l'acide halogène (HCl/HF/HBr). L'installation doit pouvoir traiter les matériaux halogénés. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

## SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez http://3M.com/Transportinfo ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

## SECTION 15 : Renseignements réglementaires

### 15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Statut des inventaires**

Contacter 3M pour plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Korean Toxic Chemical Control Law (loi coréenne de réglementation des produits chimiques toxiques). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composés de ce matériau sont conformes aux dispositions du NICNAS (National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme) de l'Australie. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques . Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC . Les composés de ce produit sont conformes aux on sur les produitexigences de notificatis chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

## SECTION 16 : Autres renseignements

**Classement des risques par la NFPA**
**Santé:** 2 **Inflammabilité:** 1 **Instabilité :** 1 **Risques particuliers :** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement

compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Groupe de document :** | 28-6979-0 | **Numéro de la version :** | 6.00 |
| **Date de parution :** | 2025/10/10 | **Remplace la version datée de :** | 2022/11/11 |

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

**Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur www.3m.ca**